

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

N°228

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : KARROUMI Sofienne, TLILI Mohamed Fathi, KAMALA Kilani, AISSAOUI Djamilia.

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

---

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction  
des Sports/

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Onde  
de Choc au titre de l'année 2019**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la Commune aide au développement et à la diversité des actions de la vie sportive sur le territoire et qu'elle permet d'aider ponctuellement la réalisation des projets sportifs ;

Considérant l'intérêt que la Commune porte à l'impact social et éducatif à Association Onde de Choc ;

Considérant que la Commune souhaite attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à l'association Onde de Choc.

Adoption à l'unanimité par 38 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE :** l'attribution, au titre de l'année 2019 de la subvention mentionnée ci-après

**DECIDE:** la dépense correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

Service	Article	Fonction	Action	Montant
401	6574	40	Ondedechoc	1800€

**DIT** que le montant de la subvention versée s'élève à 1800€

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2019 sur l'imputation 401/6574/40

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifie exécutoire : 22/11/19

La Maire,



Mérim DERKAOUI